

Inscriptions et dérogations scolaires pour l'année 2026-2027

A retenir : le calendrier pour l'année scolaire 2026-2027 :

- **Du 23 mars au 29 mai 2026 :**
 - Fiches d'inscription et de dérogation à disposition dans les Mairies.
 - Traitement des inscriptions scolaires et des demandes de dérogation.
 - Inscriptions sur la base élève et transmission des demandes de dérogations au pôle territorial dont dépend la commune.
- **Mai à Juillet 2026 :**
 - Commissions « dérogations scolaires » de la Communauté urbaine du Grand Reims après avis de la conférence de territoire ou de la commission scolaire du pôle.
 - Réponses aux familles ayant demandé une dérogation.